

7 mars 2006
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 c i) de l'ordre du jour

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques, et nouvelles mesures et initiatives : renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail

Table ronde sur le renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail

Résumé soumis par l'animateur Dicky Komar (Indonésie)

1. À sa 4^e séance, le 28 février 2008, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde suivie d'un dialogue sur le thème « Le renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail ». Les experts étaient : Torild Skard, chercheur à l'Institut norvégien des affaires internationales; Ana Elisa Osorio, membre du Bureau exécutif de l'Institut national des femmes du Venezuela; Bernadette Lahai, Présidente de la Commission parlementaire de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de Sierra Leone; Evy Messell, Directeur du bureau pour l'égalité entre les hommes et les femmes du Bureau international du Travail (BIT) et Akanksha A.Marphatia, analyste hors classe des politiques de l'éducation de Action Aid et membre du groupe d'experts convoqué par la Division de la promotion de la femme à Bangkok, du 8 au 11 novembre 2005. La table ronde était animée par M. Dicky Komar, Vice-Président de la Commission.



2. Les participants ont souligné l'importance qu'il y a à créer un environnement propice à l'égalité entre les sexes et à la promotion de la femme. La participation des femmes au développement devrait inclure non seulement leur représentation et leur implication dans les processus pertinents, mais aussi viser à assurer l'autonomisation des femmes, leur accès aux opportunités et aux ressources, et le renforcement de leurs capacités, de leur voix et leur action. La création d'un environnement propice contribuerait à combler le fossé qui existe toujours entre la politique et la pratique, et faciliterait la pleine mise en œuvre du programme d'action de Beijing. Celle-ci, à son tour, favoriserait la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement (OMD). Le rôle essentiel du mouvement des femmes dans la réalisation de l'égalité entre les sexes a été souligné.

3. Les participants ont attiré l'attention sur les défis permanents à relever pour instaurer un environnement propice et cité des exemples de stratégies qui ont donné de bons résultats à cet égard. Aux niveaux mondial, régional et national, l'absence ou la mise en œuvre peu adéquate des politiques, programmes et actions existants visant à accroître la participation des femmes au développement, demeurerait un défi majeur. Les politiques existantes en matière d'égalité entre les sexes n'étaient pas bien intégrées dans les cadres de développement mondiaux, régionaux ou nationaux qui, de ce fait n'avaient pas permis d'atteindre les objectifs fixés. Une attention suffisante n'était pas accordée aux causes fondamentale de l'inégalité et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, telles que les contraintes socioculturelles et l'absence ou l'insuffisance de cadres législatifs pour la protection des droits des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes. Les politiques macroéconomiques et sociales et les institutions ne prenaient pas suffisamment en compte les dimensions sexospécifiques. Il a été noté que l'éducation, les services de santé et la protection sociale étaient de plus en plus privatisés et considérés en conséquence comme des biens privés. Il en était résulté une baisse des dépenses consacrées au secteur social, avec comme corollaire les effets défavorables disproportionnés sur les femmes et les filles.

4. Les participants ont examiné le droit à l'éducation et l'importance de l'éducation pour la croissance économique, l'augmentation de la productivité agricole et la participation à l'emploi, l'amélioration de l'état de santé et les changements des attitudes tant des hommes que des femmes. Les participants ont souligné la nécessité d'une éducation de grande qualité, qui permette de promouvoir les droits et l'égalité de la femme et d'inculquer des connaissances conduisant à l'autonomisation et au changement social. Il a été reconnu que l'éducation en soi ne garantissait pas une plus grande participation au développement. Les frais de scolarité, l'absence d'une infrastructure adaptée à la fille, la violence contre les femmes et les filles, notamment les pratiques traditionnelles néfastes, le contrôle limité des femmes sur la répartition des ressources du ménage ainsi que les opportunités d'emploi limitées pour les femmes et les filles étaient des obstacles ou des facteurs qui entravaient l'éducation des femmes. Les participants ont cité des exemples de stratégies et de mesures appliquées pour le développement de l'éducation des femmes, notamment des mesures législatives et réglementaires, l'enseignement gratuit et obligatoire, la prévention des mariages précoces ou forcés, des mesures d'incitation telles que l'octroi de bourses, les campagnes d'alphabétisation des adultes, les programmes scolaires, les manuels et la formation

pédagogique et des mesures socioculturelles pour lutter contre les stéréotypes. Il a été souligné qu'il était nécessaire d'assurer l'éducation des filles dans des disciplines non traditionnelles telles que les matières scientifiques et qu'il était d'une importance cruciale de réformer les systèmes éducatifs actuels marqués par une prépondérance des garçons afin de les adapter aux besoins des femmes et s'assurer qu'ils favorisent la promotion de l'égalité entre les sexes.

5. Les participants ont examiné le droit à la santé et l'importance d'un accès garanti des femmes aux soins de santé, s'agissant en particulier de la participation des femmes et des filles à l'éducation et à l'emploi. À cet égard, ils ont attiré l'attention sur des défis tels que la pandémie du VIH/sida, l'insuffisance des infrastructures, le manque de ressources au niveau du ménage et la persistance de pratiques et attitudes discriminatoires. Les participants ont cité des exemples de stratégies et de mesures propres à améliorer la santé des femmes et des filles, telles que la prestation de services appropriés et adaptés aux besoins des femmes dans les domaines de la santé en matière de sexualité et de reproduction, les soins de santé primaires gratuits, le soutien nutritionnel aux femmes et aux filles et des mesures de prévention et d'éducation. Il a été reconnu que les médias étaient un outil pouvant favoriser l'accès des femmes aux soins de santé et aider à combattre les pratiques discriminatoires. Les participants ont souligné la nécessité de disposer de cadres législatifs et réglementaires pour assurer des normes minimales en matière de soins de santé ainsi que le rôle du Gouvernement comme principal fournisseur de services de santé et de services sociaux aux femmes.

6. Les participants ont noté que les femmes participaient en plus grand nombre à l'économie formelle et bénéficiaient de nouvelles opportunités d'emploi, mais que la ségrégation des emplois et l'écart entre les salaires masculins et féminins subsistaient toujours. Les femmes démunies étaient en majorité employées dans le secteur informel caractérisé par l'insécurité, l'instabilité, la discrimination et l'absence de protection sociale. Les stratégies efficaces pour assurer l'égalité entre les sexes sur le plan de l'emploi étaient, entre autres, des politiques économiques et sociales qui assurent un emploi décent tout en favorisant la croissance économique; des systèmes de sécurité sociale et de protection sociale inclusifs; l'application des normes internationales en matière de travail; la protection des femmes sur le lieu de travail, y compris contre le harcèlement sexuel; les services et l'appui aux femmes entrepreneurs dans le secteur informel; le dialogue social tripartite et l'organisation des travailleuses afin de renforcer leur participation à la prise de décisions, y compris à l'élaboration de la politique de l'emploi.

7. Les participants ont estimé que pour instaurer un environnement propice à la participation des femmes au développement, des approches intégrées multisectorielles et une série de mesures étaient nécessaires, notamment un engagement politique aux niveaux les plus élevés; un changement d'ordre institutionnel et organisationnel; l'adoption et la mise en œuvre de politiques et programmes sectoriels; l'élaboration et l'application de cadres législatifs respectant les obligations nées d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les conventions de l'OIT; le changement socioculturel; des ressources suffisantes et des initiatives dans le domaine budgétaire prenant en compte les besoins spécifiques des femmes; des mécanismes de responsabilisation et de suivi; le renforcement des capacités et la sensibilisation du public. Les opportunités de mener des interventions à impact rapide dans les secteurs de l'éducation, de la santé

et de l'emploi devraient être saisies, des efforts soutenus à long terme étaient également nécessaires et devraient s'appuyer sur une analyse comparative des sexes. Les participants ont également préconisé l'utilisation d'un cadre fondé sur le respect des droits afin d'appuyer les droits des femmes, des femmes démunies spécialement, notamment les droits à la propriété, à la succession et à la terre.

8. Les participants ont souligné la nécessité d'adopter constamment une stratégie soucieuse de l'égalité entre les sexes en vue d'instaurer un environnement propice. Il était nécessaire parallèlement de mener des actions ciblées en faveur des femmes et des filles et de prendre des mesures spéciales en faveur des groupes de femmes tels que les femmes dans les zones rurales, les femmes handicapées et les femmes autochtones.

9. Le rôle clef joué par l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de l'égalité entre les sexes a été réaffirmé. Les gouvernements, l'ONU et les institutions financières internationales ont été exhortés à examiner les dimensions sexospécifiques du développement et l'économie mondiale et à les intégrer dans les cadres de développement, notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les facilités pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ainsi que dans les politiques commerciales et les modalités de l'aide. Des processus de consultation avec les parties concernées devraient permettre d'assurer une représentation significative des organisations de femmes.

10. Les participants ont souligné que la pleine participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions était essentielle pour l'instauration d'un environnement propice. Le recours aux quotas et à d'autres mesures positives par les partis politiques et les organes publics était une pratique bien établie; des innovations introduites plus récemment étaient notamment les quotas dans les organes de prise de décisions des sociétés privées. La participation des hommes et des garçons à l'instauration d'un environnement favorable devrait être renforcée davantage.

11. Les participants ont noté qu'il était nécessaire d'améliorer les cadres de suivi, grâce notamment à la collecte, à l'analyse et à l'utilisation de données statistiques ventilées par sexe et à la mise au point d'indicateurs. Un rapport récent de la Division des statistiques de l'ONU a souligné les progrès et les lacunes qui subsistent en ce domaine.